

cette loi, qui porterait notamment l'amende maximale à 100 000 \$.

## LES PÊCHES

LA FERMETURE D'USINES DE TRANSFORMATION DU POISSON  
DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES—LA CESSION DE QUOTAS  
À D'AUTRES USINES—L'EFFET SUR LES COLLECTIVITÉS  
TOUCHÉES

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question posée au Sénat le 13 décembre dernier par l'honorable sénateur Thériault au sujet des pêches—la fermeture d'usines de transformation du poisson dans les provinces atlantiques—la cession de quotas à d'autres usines—l'effet sur les collectivités touchées.

(La réponse suit:)

Quand leur survie est en jeu les sociétés ont de difficiles décisions à prendre. Cette difficile décision influe sur de nombreuses personnes et je sais qu'elle n'a pas été prise à la légère. Mais enfin National Sea Products est une société du secteur privé. Ce n'est ni une société d'État fédéral ni un organisme sur lequel le gouvernement a la haute main.

Le gouvernement ne peut pas vouloir que le secteur de la pêche se suffise à lui-même et obliger en même temps les sociétés à nuire à leurs intérêts pécuniaires. Voilà pourquoi la planification canadienne de l'emploi prévoit des prestations à l'endroit du personnel licencié, non seulement dans l'industrie de la pêche mais dans tous les secteurs économiques quand le besoin s'en fait sentir.

Un contingent d'entreprise est un pourcentage du quota total de prise que le ministre attribue à une société de pêche pour une durée déterminée. Comme tous les autres quotas, il est sujet à des rajustements en fonction des avis fournis par les scientifiques sur la santé des stocks de poisson.

Dans le Canada atlantique, le système de contingents d'entreprise a été adopté à titre expérimental en 1982. Ce système a été étendu à la plupart des sociétés de pêche hauturières et à la plupart des quotas hauturiers pour une durée de cinq ans allant de 1984 à 1988. En 1988 le ministre a annoncé que ce système avait réussi et qu'il serait maintenu à long terme.

Le CE évite aux pêcheurs et aux sociétés de pêche d'avoir à lutter les uns contre les autres pour essayer de prendre le maximum de poisson dans le minimum de temps. Les titulaires de CE peuvent échelonner leur pêche sur toute la durée de la campagne, de façon à fournir à toute époque à l'usine de transformation des quantités optimales de poisson à réaliser leurs prises en fonction de la demande, et à utiliser les bateaux et les technologies les plus efficaces. Les résultats sont très positifs. La pêche exige moins de travail, et les prises sont maintenant réparties sur toute la campagne de pêche.

Les transformateurs de poisson sont les intermédiaires entre les pêcheurs et les marchés internationaux. Ils doivent avoir la souplesse nécessaire pour fournir des pro-

duits répondant aux exigences du marché en évolution rapide, dans les installations les plus appropriées. En accordant les quotas par localité, on les priverait de cette souplesse et on affaiblirait dangereusement la compétitivité du Canada sur ces marchés.

## PROJET DE LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

TROISIÈME LECTURE

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement),** au nom de l'honorable R. James Balfour, propose que le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois.

—Honorables sénateurs, cet ordre est inscrit au nom du sénateur Frith. Je crois qu'il est entièrement d'accord pour que ce projet de loi franchisse aujourd'hui l'étape de la troisième lecture. Cela étant, au nom du sénateur Balfour qui en est le parrain, je propose qu'il soit lu maintenant pour la troisième fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

MESSAGE AUX COMMUNES

**L'honorable Lorna Marsden:** Honorables sénateurs, je propose, avec l'appui du sénateur Turner, que le message à envoyer à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, renferme les observations et les recommandations dont il est fait état dans le huitième rapport du comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie en date du 12 décembre 1989.

**Son Honneur le Président pro tempore:** Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

**Des voix:** Oui.

(La motion est adoptée.)

## LE LEADER DU GOUVERNEMENT AU SÉNAT

DÉPÔT DES DOCUMENTS ENVOYÉS AUX JOURNAUX ET AUX  
REVUES

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Petten,

Qu'une copie de tous les articles, de toutes les lettres ouvertes et de tous les commentaires envoyés aux journaux et revues canadiens par l'honorable sénateur Lowell Murray, leader du gouvernement au Sénat, depuis le 3 juin 1987, faisant état des dates de leur envoi ainsi que des noms des journaux et des revues